

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1518

présenté par
M. Véran

ARTICLE 46

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des accidents et des maladies professionnelles »

les mots :

« d'assurance accidents du code local des assurances sociales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.